AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C1289**
FR0010096354-FS0451

3 juillet 2014

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOLOCAL GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2014, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juillet 2014, le seuil de 5% du capital de la société SOLOCAL GROUP et détenir 58 016 692 actions SOLOCAL GROUP[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions SOLOCAL GROUP détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 18 375 088 actions SOLOCAL GROUP détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 161 727 170 actions représentant 1 183 876 980 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.